

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-173 en date du 24 novembre 2021
Décision modificative BUDGET PRINCIPAL
Achat matériel informatique tiers-lieu d'Auzances**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Compte tenu de l'achat de 3 postes informatiques pour le 1/3 lieu à Auzances pour un montant de 2 232 € TTC sur l'opération 10 du budget principal, il convient d'ajouter des crédits sur cette opération à hauteur de 1 200 €.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	
OP : MATERIEL Matériel de bureau et matériel informatique			2183	10	1 500,00
OP : MAISON DE SANTE CROCQ MERINCHAL Autres immobilisations corporelles	2188	18			1 500,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 500,00			1 500,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} décembre 2021

Pour copie conforme, le 1^{er} décembre 2021

Accuse de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-173-DE
Date de télétransmission : 01/12/2021
Date de réception préfecture : 01/12/2021

Le Président,
Alexandre VERDIER